

De concert avec des partenaires commerciaux qui partagent les mêmes vues, le Canada s'efforce d'obtenir que l'OIT reçoive le statut d'observateur officiel à l'OMC. Le Canada préconise également la mise sur pied, à la conférence de Seattle, d'un groupe de travail qui serait chargé d'étudier les questions liées au travail et à d'autres aspects de la politique sociale dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation des échanges. Cette approche favorise un climat d'ouverture et d'inclusion à l'OMC en encourageant le dialogue avec la société civile au sujet des questions sociales et en forgeant des liens plus étroits entre l'OMC et les organismes internationaux pertinents.

Droits de la personne

À la conférence de Seattle, le Canada encouragera les autres Membres de l'OMC à établir une instance qui répondra aux préoccupations du public au sujet de la cohérence des politiques des différentes institutions internationales. La cohérence des objectifs et des actions des institutions internationales est indispensable si on veut assurer l'efficacité des efforts en vue de promouvoir la croissance et le développement, et réaliser en même temps les objectifs communs dans le domaine des droits de la personne. De façon plus générale, le gouvernement est déterminé à promouvoir les droits de la personne dans le cadre de sa participation à des instances comme le G-8, les Nations Unies et les institutions financières internationales.

Dans le cadre du G-8, nous avons préconisé la discussion des répercussions sociales de la mondialisation. Le Canada a appuyé la résolution adoptée au Sommet de Cologne, qui reconnaissait que la démocratie, le respect des droits de la personne, la primauté du droit et la bonne gestion publique sont des conditions indispensables à la stabilité sociale et au progrès économique.

Aux Nations Unies, le Canada a encouragé le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) à établir des rapports de coopération technique plus étroits avec les institutions financières internationales, l'OMC et l'OIT afin de mieux comprendre les liens entre leur travail et les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que le droit au développement. Les contacts entre le HCDH, l'OIT, le FMI et l'OMC se poursuivent.

Au sein des institutions financières internationales, nous avons également recommandé qu'on tienne compte des effets de la mondialisation sur les

